



agenda 21

# Plan de Déplacements Entreprise Le PDE

## Fiche COVOITURAGE

### LE COVOITURAGE : C'EST FACILE !

Le covoiturage est un mode de déplacement où plusieurs personnes utilisent une seule voiture pour effectuer tout ou partie d'un trajet.

Pour faciliter l'organisation du covoiturage par les salariés, LMH organise sa propre communauté d'utilisateurs sur le site [www.covoiturezplus.fr](http://www.covoiturezplus.fr)

### Pourquoi covoiturer pour venir au travail ?

#### Parce que c'est ECONOMIQUE !

Le covoiturage permet d'alléger le budget transport en partageant les frais d'utilisation du véhicule (essence, péage, usure, parking...) entre plusieurs utilisateurs.

A titre d'exemple, pour un trajet de 15 km, sur la base de 2 personnes par véhicule, le gain (par rapport à un trajet effectué seul en voiture) est estimé à 1550 € par an, soit 130 € par mois.<sup>(1)</sup>

#### Parce que c'est CONVIVIAL !

Le covoiturage permet de faire du temps de trajet un temps d'échanges. La cohésion peut se renforcer entre collègues. Quand le covoiturage est réalisé à l'échelle de plusieurs entreprises, l'image de chacune est renforcée par ce lien entre les salariés.

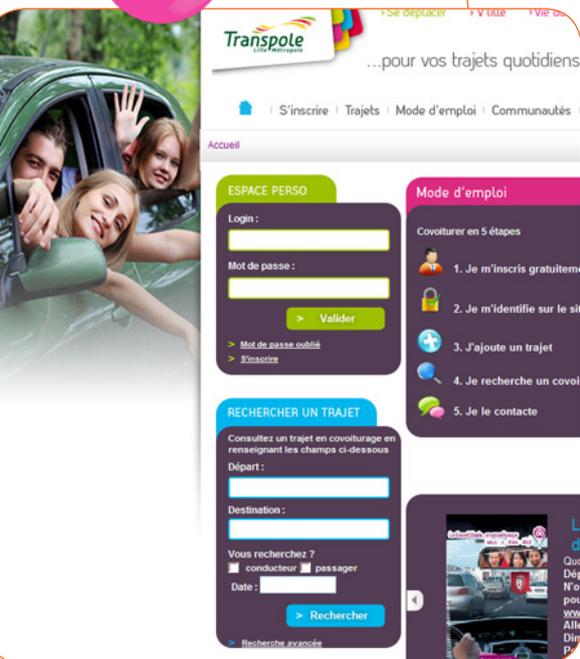
Le covoiturage permet de profiter à la fois du confort de la voiture et de la convivialité des transports collectifs, en se laissant conduire et en évitant le stress au volant.

#### Parce que c'est ECOLOGIQUE !

Pour un trajet domicile-travail de 15 km, une voiture de moyenne cylindrée émet 1,3 tonnes de CO2 par an. Covoiturer à deux permet donc de diminuer ces émissions de moitié...

Les bonnes raisons pour changer de mode de transport

(1) D'après l'éco-calculatrice proposée par l'ADEME, <http://www.ademe.fr/eco-deplacements/calculatrice/>



### Actu

INSCRIPTION à la communauté LMH sur le site [covoiturezplus](http://www.covoiturezplus.fr) à compter du **VENDREDI 16 NOVEMBRE 2012**.

Les inscrits se verront remettre un kit covoitreur : gilets, trousse premier secours, extincteur et éthylotest.

## Les idées reçues

### « VOYAGER AVEC DES PERSONNES INCONNUES »

La voiture est généralement considérée comme un espace privé. Certains peuvent donc exprimer des réticences à faire entrer une personne étrangère dans un espace personnel.

*Pourtant, au fil des trajets, la relation entretenue par le conducteur et le(s) passager(s) va au-delà du simple partage de véhicule ; une sorte de confiance s'instaure automatiquement (« je le connais car je sais où il habite et où il travaille »).*

### « JE VAIS PERDRE DU TEMPS »

Le détour rendu nécessaire pour déposer le passager génèrerait une augmentation trop importante du temps de trajet. L'utilisation du véhicule particulier confère en effet des avantages : liberté, flexibilité, rapidité; que le covoiturage ne peut pas nécessairement combler.

*Les avantages du covoiturage surpassent toujours les contraintes liées à la réalisation d'un simple détour.*

### « JE VAIS PERDRE MON AUTONOMIE »

L'engagement dans la démarche vous lierait durablement aux autres covoitureurs, que vous soyez conducteur ou passager. Le risque de défaillance du conducteur constituerait en outre un frein au développement du covoiturage.

*Cette affirmation est fautive en pratique. Ce mode de transport pourra être utilisé de manière ponctuelle, une fois ou trois fois par semaine. Certaines activités (faire les courses, récupérer les enfants...) pourront même parfois être réalisées ensemble sur le trajet du retour.*

*Quant au risque de se retrouver sans solution de retour, il n'est pas statistiquement avéré. Il reste limité à des situations exceptionnelles qui peuvent souvent trouver des solutions avec l'aide d'autres collègues ou avec d'autres alternatives.*



## Comment m'inscrire sur le site [www.covoiturezplus.fr](http://www.covoiturezplus.fr) ?

### Rien de plus simple !

Aller sur le site partenaire de LMH, [www.covoiturezplus.fr](http://www.covoiturezplus.fr) et laissez vous guider. Inscrivez-vous en ligne, sans oublier d'indiquer de code de la communauté d'entreprise, à savoir **LMH2013**

*Si vous êtes déjà covoitureur, n'hésitez pas à vous inscrire quand même ou à nous le signaler !*

Cela permettra de structurer notre démarche collective et de mettre progressivement en place des mécanismes d'incitation.

### ■ Pour aller plus loin

**Pour toute question concernant l'usage du site et connaître les avantages dont vous pouvez personnellement bénéficier en rejoignant la communauté des covoitureurs de LMH.**

Frédéric BACHELARD - 03 20 88 51 62 - frederic.bachelard@lmh.fr

Anna-Rita D'ASCENZO - 03 20 88 50 43 - annarita.dascenzo@lmh.fr

ou contactez l'animateur Développement durable de votre entité.

